

## **DECISION DU PRESIDENT**

### **Groupement de commandes pour les prestations d'assurances**

La Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle dispose d'un marché de service pour les prestations d'assurances qui arrivera à terme le 31 décembre 2022. Une nouvelle consultation doit être lancée en appel d'offres ouvert, avec l'opportunité de s'associer via un groupement de commande.

Une mission de conseil est confiée à la société Protectas à Noisy Le Grand (93160) pour rédiger le dossier de consultation des entreprises permettant la mise en concurrence des assureurs sur les différents contrats : dommages aux biens et risques annexes, responsabilité civile et risques annexes, flotte automobile et risques annexes, protection juridique des agents et des élus.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** les articles L 2113-1, L 2113-6 et L 2113-7 du Code de la commande publique,

**VU** la délibération du conseil communautaire n°146-2020 en date du 23 novembre 2020 portant sur les délégations au Président, et notamment autorisant le Président à signer les conventions de groupement,

**Considérant** le souhait de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle, de la Ville de Pont-Audemer et du Centre communal d'action sociale de se regrouper afin d'optimiser la passation des marchés de prestations de service d'assurances,

**Considérant** qu'il apparaît opportun de s'associer et de constituer entre ces collectivités un groupement de commandes, conformément à la faculté offerte par l'article L 2113-6 du Code de la commande publique,

**Considérant** la convention constitutive ci-jointe qui définit, conformément à l'article L 2113-7 du Code de la commande publique, les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et désigne la Ville de Pont-Audemer coordonnateur pour l'organisation de la procédure de consultation des entreprises et la procédure de passation,

**Considérant** l'intérêt de rejoindre le groupement de commandes pour la période du marché concerné, en terme de simplification administrative et d'économie financière,

### **DECIDE**

**D'adhérer** au groupement de commandes dont l'objet est de permettre de simplifier la passation du marché de prestations de service d'assurances,

**D'approuver** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Ville de Pont-Audemer coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier le(s) marché(s) selon les modalités fixées dans ladite convention,

**De signer** la convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Fait à Pont-Audemer, le 16 mars 2022



Le Président

Michel LEROUX